

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Gaétan Haché  
Jean-Claude Guindon  
Yannick Proulx  
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jean-François Girard

Dans la salle : 20 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2015-06-156 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Correspondance;
6. Période de questions relative à l'ordre du jour;
7. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2015;

8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3;
9. Adoption du premier projet de Règlement numéro 2015-102-35 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3;
10. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;
11. Adoption du Premier projet de règlement numéro 2015-102-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;
13. Adoption du Premier projet de règlement numéro 91-4-36 modifiant le règlement de zonage numéro 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2011-93 sur la descente de bateaux municipale;
15. Dépôt du certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro 2015-132 décrétant un emprunt de 364 920 \$ pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire;
16. Adoption du Règlement numéro 2015-134 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
17. Attribution du contrat pour les travaux de réfection de rues 2015 à l'entreprise Réhabilitation Duo inc., au montant de 224 129,55 \$, taxes en sus, Appel d'offres public no 2015-4;
18. Attribution du contrat pour la surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2015 à l'entreprise Terrapex Environnement, au montant de 6 938,75 \$, taxes en sus;
19. Attribution du contrat pour les études préliminaires de scénarios de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable à l'entreprise Axor Experts-Conseils, au montant de 61 345 \$ taxes en sus - Appel d'offres public no 2015-7;
20. Attribution du contrat pour les travaux d'une deuxième couche de pavage d'une partie de la rue des Pèlerins (lots 195-191-218 et 195-191-246) et la rue du Château (lot 195-191-239) à l'entreprise Uniroc Construction inc., au montant de 41 231,50 \$ taxes en sus – Appel d'offres 2015-08;
21. Renouvellement du contrat d'entretien préventif avec l'entreprise Ventilation Létourneau inc. pour les unités de ventilation pour certains bâtiments municipaux, au montant de 10 470 \$ taxes en sus;
22. Autorisation de remplacement de trois ponceaux sur le rang de l'Annonciation par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 16 826 \$ taxes en sus;
23. Adoption de la Politique relative à la gestion des demandes d'implantation des mesures de réduction de vitesse et l'implantation d'arrêts obligatoires;
24. Mandat à Signalisation Kalitec pour la réalisation d'une enseigne touristique de type encadrement pour un montant de 2 800 \$ taxes en sus;

25. Mandat à Cyclone Design Communication inc. pour l'implantation d'un système de partage de fichiers au nouveau site Internet de la Municipalité au montant de 2 020 \$ taxes en sus;
26. Embauche d'une employée au bureau d'accueil touristique pour la saison 2015;
27. Embauche au poste du journalier – Espaces verts et entretien pour la saison estivale;
28. Embauche au poste d'opérateur d'usine de filtration et d'épuration;
29. Règlement d'une demande de remboursement – 384, rue Girouard;
30. Participation au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités de certains élus et de la directrice générale;
31. Offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette, CA – Audit des états financiers au 31 décembre 2014;
32. Comités municipaux – Nomination de citoyens;
33. Nomination d'un maire suppléant;
34. Résolution entérinant une aide financière accordée à l'École de Pins, au montant de 250 \$ dans le cadre du Défi Pierre Lavoie « *Roulons pour les cubes* »;
35. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
36. Demande de l'École des Pins – Embellissement du terrain de soccer;
37. Embauche d'un animateur pour le camp de jour 2015;
38. Dépenses Fête nationale 2015;
39. Demandes d'aide financière;
40. Félicitations à l'athlète Alexandrine Trottier;
41. Autres sujets :
  - a)
  - b)
  - c)
42. Comptes payés et à payer;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

**2015-06-157 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

**Rapport des comités municipaux**

Aucun rapport n'est commenté.

**Correspondance**

**1. MRC de Deux-Montagnes**

- Approbation du règlement RCI 2005-01-23 R1 – Gestion de l'urbanisation;
- Approbation du Règlement RCI 2005-01-24 – Sablière à Saint-Placide;
- Approbation des règlements d'urbanisme 2015-102-34, 2015-156-5 et 91-6-6.

**2. Communauté métropolitaine de Montréal**

Transmission de la résolution numéro Ce15-124 relative à l'exploitation du centre de tri et de recyclage de matériaux secs G & R Recyclage.

### **3. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Annonce de l'aide financière prévue de 613 386 \$ pour la MRC de Deux-Montagnes pour 2015-2016 du Fonds de développement des territoires et des produits de la liquidation de la CRÉ des Laurentides.

#### **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 09.

Les questions posées portent sur les points 15, 19 et 23 de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 20.

#### **2015-06-158 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2015**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2015.

ADOPTÉE

#### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3**

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3.

#### **2015-06-159 Adoption du Premier projet de règlement numéro 2015-102-35 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Premier projet de règlement numéro 2015-102-35 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Premier projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-102-35**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 84-102  
AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE CI-6 À MÊME UNE  
PARTIE DE LA ZONE RA1-3**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Oka désire apporter des modifications au règlement de zonage 84-102 afin :

- de modifier les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Claude Guindon lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été adopté le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QUE** ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Lavoie, appuyé par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Premier projet de règlement numéro 2015-102-35 modifiant le règlement de zonage numéro 84-102 afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 2015-102-35 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin d'agrandir les limites de la zone Ci-6 à même une partie de la zone Ra1-3 ».

### ARTICLE 3

Le plan de zonage 1118-9-1 faisant partie intégrante du règlement de zonage 84-102 est modifié comme suit :

- La zone Ci-6 est agrandie à même une partie de la zone Ra1-3.

#### Zonage en vigueur

#### Zonage proposé



### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Pascal Quevillon**  
Maire

**Marie Daoust**  
Directrice générale

#### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire**

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire.

#### **2015-06-160 Adoption du Premier projet de règlement numéro 2015-102-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Premier projet de règlement numéro 2015-102-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Premier projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-102-36**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 84-102 AFIN DE RÉGIR  
L'INSTALLATION DE BOITES DE DONS DE VÊTEMENTS SUR  
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Oka désire porter des modifications au règlement de zonage 84-102 afin :

- de régir l'installation de boites de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Yannick Proulx lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été adopté le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QUE** ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yannick Proulx, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Premier projet de règlement numéro 2015-102-36 modifiant le règlement de zonage numéro 84-102 afin de régir l'installation de boites de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 2015-102-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin de régir l'installation de boites de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire ».

### **ARTICLE 3**

L'article 4.1.2.1, alinéa 1) est modifié par l'ajout du paragraphe h), comme suit :

«

- h) les boites de dons de vêtements sont autorisées en marge et cour avant à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public. »

### **ARTICLE 4**

L'article 4.1.2.2, alinéa 1) est modifié par l'ajout du paragraphe g), comme suit :

«

- g) les boites de dons de vêtements sont autorisées en marge et cour latérales à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public. »

### **ARTICLE 4**

L'article 4.4.1 est ajouté à la suite de l'article 4.4, comme suit :

«

#### **4.4.1 Boites de dons de vêtements**

Les boites de dons de vêtements sont autorisées à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public aux conditions suivantes :

- a) seul un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) est autorisé à installer des boites de dons de vêtements;
- b) seul un organisme détenant un certificat d'autorisation pourra procéder à l'installation de boites de dons de vêtements;
- c) l'organisation souhaitant obtenir un certificat d'autorisation doit au préalable être reconnue comme organisme accrédité par le Conseil municipal;
- d) l'installation de boites de dons de vêtements est autorisée pour un emplacement occupé par un bâtiment commercial, industriel ou public ayant une superficie de terrain d'au moins 750 mètres carrés;
- e) au plus deux (2) boites de dons de vêtements sont autorisées par emplacement;
- f) les boites de dons de vêtements doivent être adossées à l'un des murs du bâtiment principal lorsqu'elles sont installées en marge et cour avant ou latérales;
- g) les boites de dons de vêtements doivent être conçues de matériaux incombustibles, être maintenues en bon état et être réparées au besoin de manière à garantir une apparence de propreté, d'intégrité et de sécurité;
- h) les dimensions maximales permises d'une boite de dons de vêtements sont de 2,15 mètres de large, par 2,15 mètres de profond, par 2,15 mètres de haut;
- i) les nom, numéro de téléphone et numéro d'enregistrement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de l'organisme responsable de la boite de dons de vêtements doivent être indiqués sur ladite boite;
- j) la récupération de tout autre article divers est prohibée. »



## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Pascal Quevillon**  
Maire

**Marie Daoust**  
Directrice générale

### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire**

Le conseiller Luc Lemire donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire.

### **2015-06-161 Adoption du Premier projet de règlement numéro 91-4-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Hache, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Premier projet de règlement numéro 91-4-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 (secteur paroisse) afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Premier projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'OKA**

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 91-4-36**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 91-4 AFIN DE RÉGIR L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONNS DE VÊTEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Oka désire porter des modifications au règlement de zonage 91-4 afin :

- de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Luc Lemire lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été adopté le \_\_\_\_\_ 2015;

**ATTENDU QUE** ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Haché, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Premier projet de règlement numéro 91-4-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 91-4-36 modifiant le règlement de zonage numéro 91-4 afin de régir l'installation de boîtes de dons de vêtements sur l'ensemble du territoire ».

#### **ARTICLE 3**

L'article 3.5.1, alinéa 1) est modifié par l'ajout du paragraphe p), comme suit :

«

- p) les boîtes de dons de vêtements sont autorisées en marge et cour avant à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public. »

#### **ARTICLE 4**

L'article 3.5.2, alinéa 1) est modifié par l'ajout du paragraphe s), comme suit :

«

- s) les boîtes de dons de vêtements sont autorisées en marge et cour latérales à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public. »

#### **ARTICLE 4**

L'article 3.21.1 est ajouté à la suite de l'article 3.21, comme suit :

«

##### **3.21.1 Boîtes de dons de vêtements**

Les boîtes de dons de vêtements sont autorisées à titre d'équipement accessoire à tout usage commercial, industriel ou public aux conditions suivantes :

- a) seul un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) est autorisé à installer des boîtes de dons de vêtements;
- b) seul un organisme détenant un certificat d'autorisation pourra procéder à l'installation de boîtes de dons de vêtements;
- c) l'organisation souhaitant obtenir un certificat d'autorisation doit au préalable être reconnue comme organisme accrédité par le Conseil municipal;
- d) l'installation de boîtes de dons de vêtements est autorisée pour un emplacement occupé par un bâtiment commercial, industriel ou public ayant une superficie de terrain d'au moins 750 mètres carrés;
- e) au plus deux (2) boîtes de dons de vêtements sont autorisées par emplacement;
- f) les boîtes de dons de vêtements doivent être adossées à l'un des murs du bâtiment principal lorsqu'elles sont installées en marge et cour avant ou latérales;
- g) les boîtes de dons de vêtements doivent être conçues de matériaux incombustibles, être maintenues en bon état et être réparées au besoin de manière à garantir une apparence de propreté d'intégrité et de sécurité;
- h) les dimensions maximales permises d'une boîte de dons de vêtements sont de 2,15 mètres de large, par 2,15 mètres de profond, par 2,15 mètres de haut;
- i) les nom, numéro de téléphone et numéro d'enregistrement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de l'organisme responsable de la boîte de dons de vêtements doivent être indiqués sur ladite boîte;
- j) la récupération de tout autre article divers est prohibée. »

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Directrice générale**

### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2011-93 sur la descente à bateaux municipale**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2011-93 sur la descente à bateaux municipale.

**2015-06-162 Dépôt du certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro 2015-132 décrétant un emprunt de 364 920 \$ pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre, le 13 mai 2015 concernant le Règlement 2015-132 décrétant un emprunt de 364 920 \$ pour des travaux d'aménagement d'un sentier cyclable entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

**2015-06-163 Adoption du Règlement numéro 2015-134 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Règlement numéro 2015-134 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-134**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-29  
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET  
APPLICABLE PAR  
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Règlement no 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec a été adopté le 5 août 2002;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 2002-29 afin d'ajouter de la nouvelle signalisation aux annexes 1 et 4;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Haché, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 2015-134 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec et qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka, à savoir :

## **ARTICLE 1**

L'annexe 1 du Règlement no 2002-29 est modifiée par l'ajout de panneaux d'arrêt :

« L'Annonciation (rue)	du côté ouest de la rue Saint-Jacques
L'Annonciation	du côté est de la rue Saint-Jacques
Belleville (rue)	du côté nord-ouest de la rue des Pèlerins
Champlain (rue)	du côté sud-ouest de la rue des Pèlerins
Pèlerins	
Du Château (rue)	du côté nord-ouest de la rue des Pèlerins
Pèlerins	
Des Collines (rue)	du côté nord-ouest de la rue des Pèlerins
Pèlerins	
Du Hauban (rue)	du côté nord-est de la rue du Paquebot
Paquebot	
Du Hauban (rue)	du côté sud-ouest de la rue de la Marina
Marina	
Des Pèlerins (rue)	du côté nord-est de la rue Picquet
Des Pèlerins (rue)	du côté sud-ouest de la rue Picquet
Picquet (rue)	du côté nord-ouest de la rue des Pèlerins
Pèlerins	
Picquet (rue)	du côté sud-est de la rue des Pèlerins

## **ARTICLE 2**

L'annexe 4 du Règlement no 2002-29 est modifiée comme suit :

« Des Anges (rue)	Du 220 rue des Anges jusqu'à la rue Ste-Anne Du côté sud de la rue
Des Anges (rue)	Du 245 rue des Anges jusqu'à la rue Ste-Anne Du côté nord de la rue
Des Anges (rue)	De la rue L'Annonciation jusqu'au 211 rue des Anges Du côté nord de la rue »

## **ARTICLE 3**

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTÉ UNANIMEMENT** à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Directrice générale**

**2015-06-164 Attribution du contrat pour les travaux de réfection de rues 2015 à l'entreprise Réhabilitation Duo inc., au montant de 224 129,55 \$, taxes en sus - Appel d'offres public no 2015-4**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-03-67 attribuant le mandat pour la préparation du devis et la surveillance des travaux de réfection de rues 2015 à la firme Laurentides Experts-Conseils inc. ;

**CONSIDÉRANT** le lancement de l'appel d'offres public numéro 2015-4 en mai 2015;

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entreprises ont déposé une soumission le 28 mai 2015, à 10 h 30;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Laurentides Experts-Conseils inc. à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit à Réhabilitation Duo inc. dont la soumission au montant de 232 000 \$ incluant les taxes et imprévus de 15 000 \$, est conforme aux directives prescrites au document d'appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Réhabilitation Duo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 224 129,55 \$ incluant les imprévus de 15 000 \$, taxes en sus, et décrète la réalisation des travaux de réfection de rues en 2015 tels qu'ils sont décrits au document d'appel d'offres public no 2015-4.

**QUE** cette dépense soit affectée aux d'activités d'investissement «*Chemins et rues*» no 23 04000 002.

**QU'**une partie de la dépense, soit 90 000 \$, soit assurée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-165 Attribution du contrat pour la surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2015 à l'entreprise Terrapex Environnement, au montant de 6 938,75 \$, taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la surveillance et le contrôle de la pose du pavage lors des travaux de réfection de rues 2015;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de la firme Terrapex Environnement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'offre reçue de l'entreprise Terrapex Environnement, au coût de 6 938,75 \$ plus les taxes applicables, pour la surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2015.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-166 Attribution du contrat pour les études préliminaires de scénarios de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable à l'entreprise Axor Experts-Conseils, au montant de 61 345 \$ taxes en sus - Appel d'offres public no 2015-7**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka est allée en appel d'offres public pour la préparation d'études préliminaires de scénarios de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que les cinq (5) soumissionnaires ont soumis un prix;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au Règlement numéro 2008-72 intitulé « *Règlement déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection* », un comité a été formé afin d'évaluer les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions présentées ont obtenu la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT** que suite au calcul effectué selon la formule établie, la firme Axor Experts-Conseil a obtenu le plus haut pointage, soit 19,85;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil attribue le contrat à la firme Axor Experts-Conseil pour la préparation d'études préliminaires de scénarios de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable pour la somme de 61 354 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit assurée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-167 Attribution du contrat pour les travaux d'une deuxième couche de pavage d'une partie de la rue des Pèlerins (lots 195-191-218 et 195-191-246) et la rue du Château (lot 195-191-239) à l'entreprise Uniroc Construction inc., au montant de 41 231,50 \$, taxes en sus – Appel d'offres 2015-08**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a autorisé le directeur du service d'urbanisme à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat pour le pavage de la couche d'usure et l'aménagement des accotements des rues des Pèlerins et du Château – Phase II-A;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation le 11 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** que 3 des compagnies invitées ont déposé une offre de services le 28 mai 2015, avant 11 h;

**CONSIDÉRANT** que les 3 offres de services reçues sont conformes aux exigences du cahier d'appel d'offres, suite à la réception, le 29 mai 2015, du rapport d'analyse effectué par la firme BSA Groupe conseil, société d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Uniroc Construction inc. au montant de 41 231,50 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil attribue le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Uniroc Construction inc. au montant de 41 231,50 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la recommandation de la Société d'ingénierie BSA Groupe-Conseil, daté du 28 mai 2015 et de la recommandation du directeur du service d'urbanisme, datée du 29 mai 2015.

**QUE** cette dépense soit affectée aux d'activités d'investissement «*Chemins et rues*» no 23 04000 001.

ADOPTÉE

**2015-06-168 Renouvellement du contrat d'entretien préventif pour les unités de ventilation pour 3 ans pour certains bâtiments municipaux, au montant de 10 470 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au renouvellement des contrats d'entretien préventif pour les unités de chauffage et de climatisation de la Mairie, de l'usine de filtration, de la maison Lévesque et du poste de police;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Ventilation Létourneau inc.;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de service de Ventilation Létourneau inc. au montant de 10 470 \$ plus les taxes applicables et ce, pour une durée de 3 ans.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-169 Autorisation de remplacement de trois ponceaux sur le rang de l'Annonciation par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 16 826 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de rues projetés en 2015 sur une partie du rang de l'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer trois (3) ponceaux sur le tronçon de rue à paver;



**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement de ces ponceaux totalisant la somme de 16 826 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil attribue le contrat de remplacement de trois (3) ponceaux sur le rang de l'Annonciation à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour un montant de 16 826 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-170 Adoption de la Politique relative à la gestion des demandes d'implantation des mesures de réduction de vitesse et l'implantation d'arrêts obligatoires**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'Oka de mettre en place une politique visant la gestion des demandes d'implantation des mesures de réduction de vitesse et l'implantation d'arrêts obligatoires afin de standardiser les demandes et informer la population sur la manière qu'elle traite les requêtes;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil adopte la Politique relative à la gestion des demandes d'implantation des mesures de réduction de vitesse et l'implantation d'arrêts obligatoires préparée par le département des services techniques, datée du 29 avril 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-171 Mandat à Signalisation Kalitec pour la réalisation d'une enseigne touristique de type encadrement pour un montant de 2 800 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-03-70 concernant la promotion du volet touristique;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec pour la réalisation d'une enseigne touristique de type encadrement visant la promotion du volet touristique;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de Signalisation Kalitec pour un montant maximal de 2 800 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce Conseil nomme Mme Maria Duculescu, responsable des communications et du tourisme, responsable de la gestion et le suivi du dossier.

ADOPTÉE

**2015-06-172 Mandat à Cyclone Design Communication inc. pour l'implantation d'un système de partage de fichiers au nouveau site Internet de la Municipalité au montant de 2 020 \$ taxes en sus**

**CONSIDÉRANT** que le site Internet de la Municipalité a subi une refonte totale et sera en ligne au cours des prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité d'Oka de se prémunir d'un système de partage de fichiers sécurisé via le nouveau site Internet de la Municipalité, nécessaire à la transmission de documents importants aux membres du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le système de partage de fichiers actuel est désuet et n'est plus adapté au nouveau site Internet de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Cyclone Design Communication inc. pour l'implantation d'un système de partage de fichiers au nouveau site Internet de la Municipalité;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil attribue le contrat pour l'implantation d'un système de partage de fichiers au nouveau site Internet de la Municipalité à l'entreprise Cyclone Design Communication inc. au montant de 2 020 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

**QUE** ce Conseil nomme Mme Maria Duculescu, responsable des communications et du tourisme, responsable de la gestion et le suivi du dossier.

ADOPTÉE

**2015-06-173 Embauche au bureau d'accueil touristique 2015**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-05-149 autorisant l'embauche de préposés au bureau d'accueil touristique pour la saison 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une de ces deux personnes s'occupera du Marché d'Oka uniquement les dimanches;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire 4 jours/semaine;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil procède à l'embauche de Madame Rebecca Bouguyon-Lauzon à titre de responsable au bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-174 Embauche au poste de journalier – Espaces verts et entretien**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher un étudiant afin de combler le poste de journalier pour la surveillance et l'entretien des parcs et espaces verts durant la saison estivale 2015;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Joey Paquette au poste de journalier pour la surveillance et l'entretien des parcs et espaces verts durant la saison estivale, du **8 juin** au 21 août 2015 inclusivement, le tout selon les conditions énumérées dans la recommandation du directeur des services techniques datée du 20 mai 2015.

**QUE** le journalier travaille sous la supervision du contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

**2015-06-175 Embauche au poste d'opérateur d'usine de filtration et d'épuration**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de combler un poste d'opérateur d'usine de filtration et d'épuration suite au départ de M. Vincent Chartrand;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de M. Sidi Mohammed Meniri au poste d'opérateur d'usine de filtration et d'épuration à compter du 2 juin 2015, le tout conformément à la recommandation du directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2015-06-176 Règlement d'une demande de remboursement – 384, rue Girouard**

**CONSIDÉRANT** le gel de la conduite d'aqueduc desservant la propriété sise au 384, rue Girouard en mars dernier;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déboursé des frais reliés aux dits travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des services techniques de verser la somme de 465,65 \$ représentant 50 % de la facture, au propriétaire de l'immeuble du 384, rue Girouard;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le remboursement d'un montant de 465,65 \$ taxes incluses, au propriétaire du 384, rue Girouard; pour le règlement d'une demande remboursement des frais de dégel d'une conduite d'aqueduc municipale, le tout selon la recommandation du directeur des services techniques datée du 13 mai 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-177 Participation au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités de certains élus et de la directrice générale**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'inscription de la directrice générale, Mme Marie Daoust, Monsieur le maire, Pascal Quevillon, et messieurs les conseillers Yannick Proulx, Jean-François Girard et Yves Lavoie au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra du 23 au 26 septembre 2015, à Québec.

ADOPTÉE

**2015-06-178 Offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette, CA – Audit des états financiers au 31 décembre 2014**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette CA pour un mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de services de Lavallée Binette Brière Ouellette CA pour un mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, le tout selon l'offre de services datée du 26 mai 2015.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la trésorière, Mme Véronique Brouillard.

ADOPTÉE

**2015-06-179 Comités municipaux – Nomination de citoyens**

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité d'Oka d'y inclure une participation citoyenne au sein des Comités de la bibliothèque, de l'environnement, des loisirs et de la culture et du développement du territoire;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil nomme, pour un mandat de deux (2) ans les citoyens suivants, à siéger au sein de divers comités municipaux, lesquels sont :

Comité de la bibliothèque	Madame Céline Lacerte Madame Chantal Bourdon
Comité des loisirs et de la culture	Monsieur Marc Le Boulengé Monsieur Alain Goudreau Monsieur Martin Trottier
Comité de l'environnement	Monsieur Richard Gagnon Madame Claire Lacroix
Comité sur le développement du territoire	Madame Chantal Morin Monsieur Jean Bélanger

ADOPTÉE

**2015-06-180 Nomination d'un maire suppléant**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** monsieur le conseiller Jean-François Girard soit nommé maire suppléant de la Municipalité d'Oka du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

**QUE** monsieur le conseiller Jean-François Girard soit nommé substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**2015-06-181 Résolution entérinant une aide financière accordée à l'École de Pins, au montant de 250 \$ dans le cadre du Défi Pierre Lavoie « Roulons pour des cubes »**

**CONSIDÉRANT** l'événement « *Roulons pour des cubes* » du Grand défi Pierre Lavoie qui s'est déroulé le 22 mai 2015 à l'École des Pins;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a versé une aide financière d'un montant de 250 \$ à titre de soutien à cet événement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil entérine le versement de l'aide financière accordée à l'École des Pins, au montant de 250 \$ dans le cadre de l'événement « *Roulons pour des cubes* » du Grand défi Pierre Lavoie qui s'est déroulé le 22 mai 2015.

ADOPTÉE

**2015-06-182 Aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil maintienne la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

**QUE** ce Conseil mandate Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à agir à titre de personne responsable et interlocutrice de la Municipalité d'Oka dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

**2015-06-183 Demande de l'École des Pins – Embellissement du terrain de soccer**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat de l'École des Pins dans le projet d'embellissement du terrain de soccer datée du 27 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de reconstruire cet aménagement devenu désuet au bénéfice des élèves de l'École des Pins et de la population okoïse;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une somme de 5 000 \$ à l'École des Pins à titre de partenaire dans la réalisation du projet d'embellissement du terrain de soccer conditionnellement à la réalisation du projet et à la présentation de la facture.

Le conseiller Yves Lavoie demande le vote.

Votent pour la proposition : Luc Lemire, Gaétan Haché, Jean-Claude Guindon, Yannick Proulx

Vote contre la proposition : Yves Lavoie

ADOPTÉE SUR DIVISION

#### **2015-06-184 Embauche d'un animateur au camp de jour 2015**

**CONSIDÉRANT** le désistement de M. Tristan Legault, animateur de camp de jour;

**CONSIDÉRANT** la candidature de M. Vincent Maiorano au poste d'animateur de camp de jour;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'embauche de M. Vincent Maiorano au poste d'animateur de camp de jour pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE

#### **2015-06-185 Dépenses – Fête nationale 2015**

**CONSIDÉRANT** les frais reliés à la mise en place des festivités de la Fête nationale;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs, de la culture et du tourisme, Mme Marie-Ève Maillé, à effectuer une dépense de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour le feu d'artifice de la Fête nationale 2015.

ADOPTÉE

#### **2015-06-186 Demandes d'aide financière**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

École Secondaire d'Oka – Gala Méritas 2014-2015	100 \$
Association équestre régionale western de Lanaudière - Compétition Équestre Gymkhana	500 \$
Relais pour la vie de Saint-Jérôme 2015	200 \$

ADOPTÉE

#### **2015-06-187 Félicitations à l'athlète Alexandrine Trottier**

Il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement l'athlète okoise, Alexandrine Trottier, pour sa distinction lors au Gala Excellence sportive Laurentides le 18 mai 2015 dans la catégorie « *Performances et dépassement de soi* » dans le sport BMX.

ADOPTÉE

#### **2015-06-188 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 31 mai 2015 au montant de 119 909,17 \$, les factures à payer au 1<sup>er</sup> juin 2015 au montant de 145 195,66 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015 (personnel et Conseil) au montant de 81 162,77 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 30.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil par certains citoyens concernent les boîtes de récupération pour vêtements, une politique familiale, internet haute vitesse dans les rangs, l'attribution du contrat à Axor Experts-Conseil inc., le lignage de rues, la piste cyclable et la compétition équestre du 3 à 5 juillet 2015.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 56.

### **2015-06-189 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**